

C.O.P Gironde

Règlement intérieur

Charte des valeurs républicaines, humaines et citoyennes

Le présent règlement intérieur constitue **le socle** moral, humain, républicain et citoyen de l'association musicale indépendante C.O.P Gironde, association citoyenne volontairement non subventionnée à ce jour.

Il a pour finalité de préserver : • l'esprit de l'association ;

- son indépendance ;
- sa cohérence ;
- sa dignité ;
- ainsi que les valeurs humaines et républicaines qu'elle entend transmettre.

À travers la musique, la culture, la transmission, la sensibilisation et la protection du vivant, l'association souhaite promouvoir : • le respect de la dignité humaine ;

- la liberté de conscience ;
- le respect d'autrui ;
- l'amour du prochain ;
- la mémoire ;
- la vigilance citoyenne ;
- la démocratie ;
- et les valeurs républicaines.

Ce règlement intérieur affirme également le refus : • des discriminations ;

- des discours de haine ;
- des violences ;
- des extrémismes ;
- des atteintes à la dignité humaine ;
- ainsi que de toute récupération politique ou politicienne contraire à l'esprit de l'association.

Il rappelle que la démocratie repose sur le respect des règles de la République, du dialogue, des institutions, du pluralisme et des personnes.

Par son adhésion, chaque membre reconnaît partager ces principes essentiels et s'engage à les respecter dans ses paroles, ses comportements et ses actions.

« Pour tout changer, il faut chanter, il faut s'aimer. »

Préambule

L'association C.O.P Gironde est une association musicale indépendante, citoyenne et volontairement non subventionnée.

Son action s'inscrit dans une démarche indépendante de toute récupération politique ou politicienne, respectueuse des institutions républicaines, attachée à la dignité humaine et tournée vers la transmission, la biodiversité, la santé et les valeurs républicaines.

La politique, au sens noble des règles de la vie dans la cité, est nécessaire à toute société démocratique.

Article 1 — Respect de la dignité humaine

Toute personne adhérant à l'association s'engage à respecter la dignité humaine, l'intégrité physique et morale des personnes, la liberté individuelle, l'égalité entre les êtres humains et les droits fondamentaux reconnus par la République française.

Aucun comportement humiliant, discriminatoire, haineux ou violent ne pourra être toléré.

Article 2 — Refus des discriminations

L'association refuse toute forme de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie, de sexisme, d'homophobie, de haine religieuse, de rejet lié au handicap ou de discrimination fondée sur l'origine, les convictions ou la situation sociale.

Article 3 — Liberté de conscience et de culte

L'association respecte la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté religieuse ainsi que la laïcité républicaine.

Chaque personne est libre de ses croyances ou non-croyances, dans le respect des lois de la République, de la dignité humaine, du respect d'autrui et de l'amour du prochain.

Article 4 — Respect des institutions républicaines

L'association rappelle son attachement aux institutions de la République française, aux principes démocratiques, au débat respectueux, au suffrage universel ainsi qu'au respect des règles républicaines.

Article 5 — Neutralité politique de l'association

L'association n'est affiliée à aucun parti politique, ne soutient aucune candidature électorale et refuse toute récupération politique ou politicienne de son image ou de ses actions.

Article 6 — Respect et comportement des adhérents

Chaque adhérent s'engage à adopter un comportement respectueux, à privilégier le dialogue, l'écoute et la bienveillance et à respecter les bénévoles, partenaires, élus, citoyens et institutions.

Article 7 — Transmission, culture et protection du vivant

L'association considère que la culture, la musique, la transmission intergénérationnelle, la biodiversité, la santé et le respect du vivant participent à l'intérêt général et à l'équilibre de la société.

Article 8 — Références morales, humanistes et devoir de mémoire

L'association inscrit sa démarche dans l'esprit des grandes valeurs humanistes portées notamment par Madame Simone Veil.

« Venus de tous les continents, croyants et non-croyants, nous appartenons tous à la même planète, à la communauté des hommes. Nous devons être vigilants, et la défendre non seulement contre les forces de la nature qui la menacent, mais encore davantage contre la folie des hommes. »

— Simone Veil, *Une vie*

« Une nation qui oublie son passé n'a pas d'avenir. »

— Winston Churchill

Article 9 — Non-respect du règlement intérieur

En cas de non-respect grave ou répété des principes et règles définis dans le présent règlement intérieur, l'association pourra prendre toute mesure nécessaire à la préservation de son intégrité morale, de son fonctionnement, de sa cohésion et de son image.

Ces mesures pourront aller d'un rappel aux principes du règlement intérieur jusqu'à une exclusion de l'association conformément aux statuts.

Article 10 — Acceptation du règlement intérieur

Toute adhésion à l'association implique la lecture, la compréhension et l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Fait à : _____

Le : _____

Nom et signature de l'adhérent :